

Séance du 4 Novembre 1933.

L'an mil neuf cent trente-trois et le quatre Novembre à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montréjeau s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Roger de Lattus, Maire.

Étaient présents: M. M. Bouché, Marrégot, Coumet, Birabent, Larrieu, Mondoumet, Azum, Maupomé, Suberbille, Beyret, Ladère, Blanchard, Rychenne.

Absents: M. M. Claverie, Dasque, Dor.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de M. le Directeur des Contributions Indirectes demandant si la taxe municipale de 10% sur les automobiles votée le 17 octobre 1933, doit porter seulement sur le droit de circulation ou bien sur tous les droits perçus au profit de l'Etat y compris les taxes au poids et à l'encombrement.

M. le Maire invite le Conseil à délibérer et à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de M. le Maire et complétant la délibération prise dans sa séance du 17 octobre 1933,

Délibère:

La taxe municipale de 10% sur les automobiles applicable à partir du 1^{er} Janvier 1934 portera sur tous droits de circulation à l'exception des taxes sur les remorques et sur le poids et l'encombrement des véhicules lourds.

Marc sur les autos

Approbation préfectorale
le 18 Décembre 1933

Revision de la liste électorale.

M. le maire invite le Conseil Municipal à désigner ses délégués à la revision des listes électorales.
à l'unanimité M. Darque Félix est désigné pour la première commission et M. M. Mondouren et Lavin sont désignés pour la seconde commission.

1. L. L. Oug... c. 93
~~Blanchet~~
~~Blanchet~~
~~Blanchet~~
~~Blanchet~~
~~Blanchet~~
~~Blanchet~~
~~Blanchet~~
~~Blanchet~~
 Roger de la...
 C. Buisson